

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° DN801

présenté par

M. Jacques, rapporteur et M. Gassilloud

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 56, insérer l'alinéa suivant :

« La France est pleinement engagée dans la construction d'une Europe de la défense disposant des moyens de son autonomie stratégique, respectueuse des souverainetés nationales et compatible avec les obligations découlant, pour les États-membres qui en sont parties, du traité de l'Atlantique Nord. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à réaffirmer l'engagement de la France en faveur d'une Europe de la défense autonome sur le plan stratégique, au delà des seules coopérations capacitaires citées dans le rapport annexé.